Versailles et les ordres de chevalerie

LA chevalerie et Versailles, les deux termes sont presque contradictoires puisque l'un deux remonte au Moyen Âge, tandis que Versailles préfigure l'entrée de la France dans le monde moderne. Mais Versailles est bien situé au confluent de ces deux mondes et c'est la raison pour laquelle les ordres de chevalerie y ont eu un rôle particulier.

Louis XIV est à la fois le dernier souverain féodal en même temps que le premier souverain moderne. Roi de droit divin, successeur d'une longue lignée de ces rois qui ont fait la France, il est en même temps l'archétype de ces souverains que les peuples connaîtront désormais, autocrates et tout puissants, dont Napoléon reste le type le plus accompli.

La doctrine du roi vis-à-vis des ordres de chevalerie illustre bien le double aspect de sa fonction de monarque. Tout d'abord il ressuscite les institutions anciennes, en conserve jalousement l'esprit, les prérogatives et les traditions ; c'est ainsi qu'il renforce les privilèges de l'ordre de Saint-Michel et de l'ordre du Saint-Esprit, héritiers des ordres de chevalerie du très haut Moyen Âge. Mais en même temps il ouvre à la bourgeoisie, à la classe montante de son temps, et à tous ceux qui œuvrent pour la splendeur de son règne, des ordres jadis réservés exclusivement à la noblesse et fermés de la manière la plus absolue.

Cliché musée de l'Armée
A 7271

Louis XIV, d'après Rigaud

Me Damien, maire de Versailles, membre de notre conseil d'administration, a bien voulu évoquer pour nous les rapports de sa ville avec des ordres de chevalerie dans les dernières années de la monarchie.

Étudions un peu ces différents ordres dont le roi dispose

Tout d'abord l'ordre du Saint-Esprit composé de cent membres au maximum dont l'objet est la défense de la personne royale. Le roi n'en devient grand maître qu'après son sacre et au cours d'une cérémonie spéciale. L'ordre ne possède aucune autonomie, il n'a pas de Conseil de l'ordre, le roi seul préside l'assemblée des chevaliers, celle-ci n'existe que par la volonté royale, c'est le cordon bleu qui est remis au roi, aux princes du sang et à quelques ducs et pairs ou maréchaux de France de grande noblesse.

Cliché musée de l'Armée A 9386

Croix de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, 2e moitié du XVIIIe siècle

D'illustres militaires tels le maréchal Fabert qui n'avaient pas fait preuve de noblesse, renoncent à entrer dans l'ordre et ne peuvent bénéficier que d'un ordre secondaire.

L'ordre du Saint-Esprit peut être particulièrement évoqué dans la chapelle Royale qui était le siège de toutes les grandes intronisations annuelles. D'abord l'ancienne chapelle située à l'emplacement actuel du salon d'Hercule, puis dans les deux dernières années précédant la mort de Louis XIV et pendant le règne des successeurs dans la chapelle Royale actuelle où eurent lieu tous les chapitres de réception dans l'ordre. Une médaille frappée par la monnaie en 1688 montre Louis XIV en costume de grand maître de l'ordre, chapeau sur la tête, assis sur des fleurs de lys dans la chapelle du château de Versailles et recevant le serment de nouveaux chevaliers agenouillés devant lui.

L'ordre de Saint-Michel, ancien premier ordre français, créé par Louis XI était devenu, déjà du temps de Louis XIV, le second ordre national, son ruban était noir. Le siège habituel des cérémonies de l'ordre est la chapelle des Cordeliers de Paris qui, jusqu'à la Révolution, servira à la tenue des chapitres. Cette chapelle subsiste rue de l'École de médecine ; le roi toutefois reçut quelques dignitaires dans le cadre de Versailles.

Cliché musée de l'Armée 3122

Croix de l'ordre de Saint-Michel, XVIIe siècle

L'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est un des plus anciens ordres de chevalerie de la chrétienté mais il devint un ordre royal à partir du règne de Henri IV qui avait pensé constituer un ordre, destiné à aider la noblesse appauvrie et qui aurait été une véritable réplique de ce qu'était, pour les chevaliers étrangers, l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Reprenant tous les biens dont l'ordre de Saint-Lazare était possesseur le roi créa, comme un ordre privé, cet ordre de Saint-Lazare dont il était le protecteur, rarement le grand maître et dont il suivait avec bienveillance l'évolution, tout en le laissant dans un caractère d'ordre chapitral non soumis entièrement à la puissance publique.

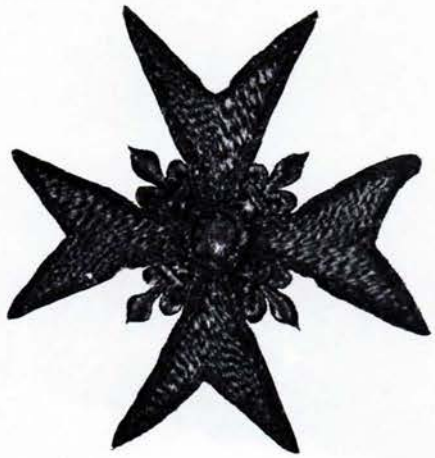

Cliché musée de l'Armée A 9070

Croix de l'ordre de Saint-Lazare

Cliché musée de l'Armée
N 212/6

Buste du marquis de Louvois

Louvois devint vicaire général de l'ordre et dans les promotions qui marquent son gouvernement on note un certain nombre de roturiers ou de personnes de petite noblesse qui avaient toutes un trait commun : être serviteur du roi et particulièrement dans ce qui est à cette époque, la grande pensée du règne, le château de Versailles. C'est ainsi que Mansart entre dans la promotion de 1682, Le Nôtre quelques années plus tard.

Philippe de Coursillon, marquis de Dangeau fut nommé en 1691 grand maître de l'ordre et il décrit sa prestation de serment le 10 décembre 1695 dans la chapelle de Versailles : « Le roi, dit-il, régla ce matin au Conseil des dépêches que je prêterais serment de grand maître de l'ordre de Saint-Lazare et Notre-Dame-du-Mont-Carmel dans la chapelle du château quoique M. de Mérestan (son prédécesseur) l'eût prêté dans le cabinet. Les avis des ministres furent différents mais la pluralité des voix fut pour la chapelle ce que je souhaitais. Le roi fut aussi de cet avis et ajouta qu'il me recevrait en cérémonie et que je serais vêtu comme les grands maîtres de cet ordre l'étaient il y a cent ans dans ces sortes de cérémonie. Nous traversâmes, dit-il, l'appartement de la reine qu'on nous avait fait ouvrir, la grande galerie, nous passâmes par le grand degré, j'étais revêtu des habits et du grand manteau de l'ordre qui est de velours amarante brodé d'or et doublé de vair, nous entrâmes dans la chapelle un moment avant le roi. J'étais placé à la gauche du tapis de pied du roi entre Sa Majesté et Monseigneur; après l'Évangile j'allai faire mes révérences à l'autel et au roi puis je me mis à genoux devant son prie-Dieu et je lui prêtai serment sur les Évangiles. Le serment fait le roi me donna la croix et le ruban de ces ordres puis je me relevai et je laissai sortir le roi de la chapelle et ressortis avec mes chevaliers. »

Cette cérémonie est représentée d'ailleurs par un peinture d'Antoine Pesey.

Cliché service photographique
de la réunion
des musées nationaux
84 EN 3120

Louis XIV reçoit le serment de Dangeau... 1695

Parmi les chevaliers institués sous la grande maîtrise de Dangeau il faut nommer Bontemps, premier valet de chambre du roi, maître des cérémonies de l'ordre qui fut nommé en 1696 à la tête de la commanderie de Villaret dans le grand parc de Versailles.

Bontemps fut, pendant près de soixante ans, l'un des personnages les plus importants de la cour, jouissant de toute la confiance du roi dont il connaissait les moindres projets et qui le prit comme témoin à son mariage secret avec Mme de Maintenon en 1684. Il fut également l'intendant de Versailles et c'est pendant les trente-cinq années de son administration que la ville a été véritablement créée et développée.

L'ordre de Saint-Louis fut créé par Louis XIV pour récompenser les militaires, que leur peu de noblesse ne leur permettait pas d'accéder à l'ordre du Saint-Esprit.

L'édit fut signé le 5 avril 1693 par Louis XIV et enregistré au Parlement le 10 avril de la même année.

Cliché musée de l'Armée
K 18110

Croix de chevalier de l'ordre de Saint-Louis, XVIIIe siècle

« Nous avons résolu, dit le roi, qu'il ne sera reçu dans cet ordre que les officiers encore de nos troupes et que la vertu, les mérites et les services rendus avec distinction dans nos armées seront les seuls titres pour y entrer. »

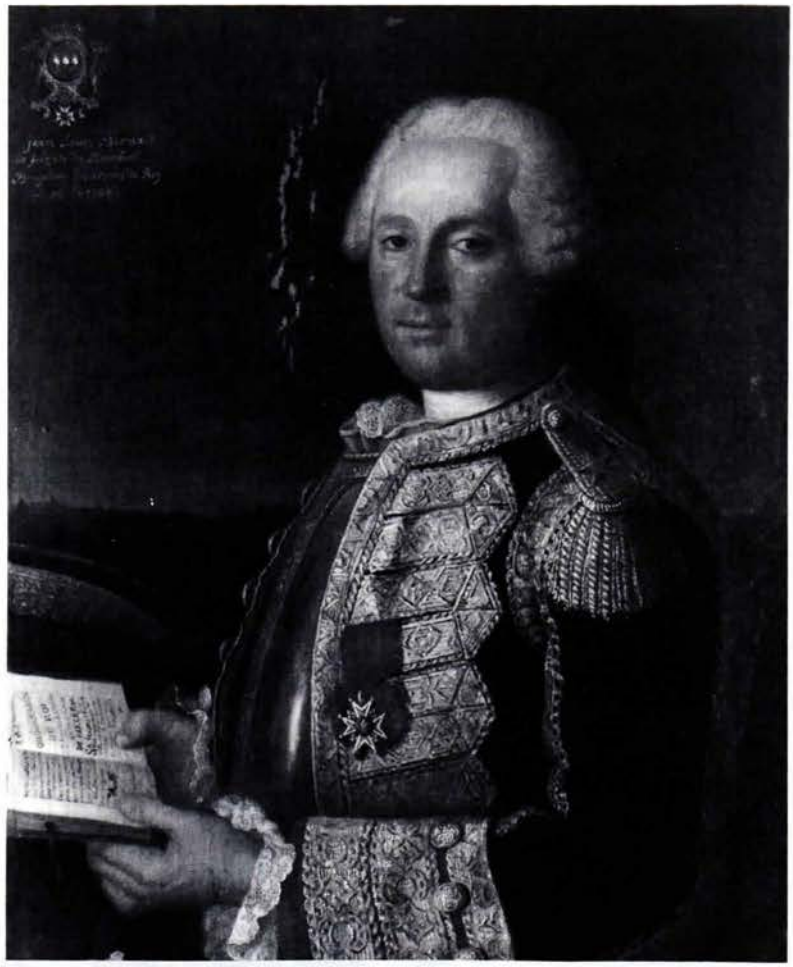

Cliché musée de l'Armée
14494

Officier supérieur des gardes du corps, vers 1750

L'ordre était composé de huit grands-croix, de vingt-cinq commandeurs et du nombre de chevaliers que le roi jugerait à propos d'y admettre. La première promotion date du 9 mai 1693. C'est dans la chambre du roi que furent décorés les premiers grands-croix. Le roi, après lecture du serment fait par Barbezieux secretaire de la Guerre, tira son épée, frappa chacun sur les deux épaules et leur donna l'accolade en prononçant

ces mots : « Par Saint-Louis je vous fais chevalier. » La cérémonie est d'ailleurs décrite dans un manuel de 1780 et l'auteur précise que le roi, en accordant la croix, permet que la personne qu'il en veut décorer soit reçue par l'officier qu'elle indique, pourvu que ce soit un chevalier.

Les chevaliers de Saint-Louis, tout comme les titulaires des autres ordres royaux avaient le droit de faire figurer dans leur blason l'ordre dont ils étaient titulaires.

Pour les officiers protestants et donc étrangers puisque les protestants français n'avaient pas le droit de devenir officiers, le roi créa une décoration légèrement différente appelée le Mérite militaire et ne comportant pas l'effigie de Saint-Louis. De même fut créée une médaille en faveur des marins, en 1693, suspendue à un ruban bleu et représentant l'image du roi assis à la poupe d'un vaisseau et remettant l'insigne à un pilote.

Cliché musée de l'Armée
K 18108

Croix de chevalier du Mérite militaire

Deux souvenirs évoquent encore à Versailles les ordres de chevalerie, l'un, peu connu, la création de l'ordre royal de Sainte-Clotilde, reine de France. Un manuscrit inédit qui figure à la Bibliothèque nationale nous apprend le projet de création d'un ordre par la reine Marie-Antoinette ; ce manuscrit est daté de 1775 et comporte des statuts complets.

Cet ordre était créé uniquement pour les dames, le cordon, ruban de couleur blanche moirée avec deux petites raies bleues à chaque bord, était porté en écharpe de droite à gauche la croix était blanche émaillée en croix de Malte, anglée de fleurs de lys et suspendue à une couronne de France en or. Un médaillon à l'avers représentait Saint-Clotilde en habits royaux et portait en exergue la mention suivante « Institué par Marie-Antoinette, reine de France 1775 » et au revers le chiffre de la reine avec cette inscription « *humanae virtutis honos* ». Une plaque complétait la décoration. L'ordre devait comprendre trois-cents grands cordons, la reine était la grande maîtresse de l'ordre, les filles de France dès le berceau et les princesses du sang portaient le cordon, les titulaires devaient faire profession de foi catholique et justifier trois générations paternelles de noblesse mais des petites plaques étaient instituées pour les dames de Paris et de province.

Cet ordre permettait ainsi de rassembler tous les hôpitaux de Paris et de France en une administration unique soumise à l'administrateur de l'ordre, l'archevêque de Paris, le premier président du Parlement, le premier président de la Chambre des comptes, le lieutenant-général de police, le chancelier, le surintendant des Bâtiments et le prévôt des Marchands.

L'ordre, grâce aux droits d'entrée fort élevés, 15000 livres pour les chevalières nobles, 12000 pour les chevalières sans plaque et 6000 pour les chevalières de petite plaque, réunit un budget de 22 millions de livres qui, réuni aux revenus des couvents supprimés, aurait permis de créer des hôpitaux supplémentaires, c'était l'origine de l'Assistance publique.

Le projet est demeuré en cet état.

Le second souvenir qui reste lié aux ordres des décorations à Versailles, est la création en 1816 d'une maison identique à celle de Saint-Cyr pour les filles d'officiers tués au service du roi, une maison de la Légion d'honneur réservée non plus aux titulaires de cet ordre mais aux filles des chevaliers de Saint-Louis, ordre qui venait d'être recréé au retour des Bourbons en France. La maison dirigée par les chanoinesses de Saint-Augustin était située au 83, avenue de Saint-Cloud, elle subsista même après la révolution de juillet puisqu'elle ne fut supprimée qu'en 1836.

Ainsi peut-on affirmer qu'à travers l'histoire des ordres de chevalerie et des décorations, on voit nettement apparaître à Versailles même, les projets de Louis XIV tentant de faire passer la monarchie de son cadre féodal, tel qu'il existait au début du règne, à un cadre national ouvrant l'administration du royaume à toutes les élites, qu'elles fissent partie de l'ancienne noblesse ou au contraire de la bourgeoisie parlementaire ou de la bourgeoisie commerçante.

C'est donc à Versailles que s'est créée cette évolution que nous pouvons suivre à travers l'évolution même des ordres de chevalerie.

Me André DAMIEN
Maire de Versailles
Conseiller d'État
Correspondant de l'Institut